

Que deviennent les jeunes des quartiers prioritaires de la ville après leur bac ?



Thomas COUPPIE
(Céreq)
Pascal DIEUSAERT
(ANCT*)
Mélanie VIGNALE
(Céreq)

Les lycéens des quartiers prioritaires font face à des difficultés spécifiques pour décrocher le bac et poursuivre des études supérieures. Au-delà des effets liés à leurs appartenances sociales, le fait de résider en quartier prioritaire a-t-il un impact propre sur leur parcours post-bac et leur insertion professionnelle ? Une collaboration entre le Céreq et l'Agence nationale de la cohésion des territoires permet d'éclairer les trajectoires de formation et d'emploi des jeunes qui, sortis en 2013 du système éducatif, résidaient en quartier prioritaire au moment du bac.



ZEP - ZONE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE
JEUNE
POURSUITE D'ÉTUDES
INSERTION PROFESSIONNELLE
ENQUÊTE GÉNÉRATION 2013
INÉGALITÉ SOCIALE

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) désignent les territoires urbains présentant les plus grandes difficultés sociales**. Les habitants de ces quartiers, notamment les jeunes, cumulent les handicaps dès les premières années de leurs parcours scolaire et professionnel. Ainsi, l'analyse des trajectoires de formation et d'emploi des jeunes de la Génération 2013 résidant en QPV au moment du bac (cf. encadré 1) met en évidence des écarts quasi systématiques aux différentes étapes de ces parcours avec ce qui est observé pour les jeunes issus des autres quartiers des mêmes agglomérations (autres quartiers des unités urbaines englobantes ou AQUUE).

un QPV, au moment du bac, indépendamment des caractéristiques individuelles, au long du parcours et des étapes successives franchies ? Cet « effet quartier », évolutif dans le temps, peut revêtir diverses dimensions. Ces jeunes peuvent pâtir de conditions de vie défavorables à leurs études (logement sur-occupé, équipements insuffisants), d'une ségrégation sociale qui nuit aux apprentissages (effets de pairs, affectation dans des établissements scolaires accueillant des publics défavorisés, rotation et jeunesse plus marquées du personnel enseignant, infrastructures défaillantes) et plus généralement à l'acquisition d'informations tout au long de leur parcours (dans leurs orientations scolaires, sur les opportunités d'emploi...). Cet « effet quartier » peut aussi recouvrir des pratiques empreintes de préjugés à leur égard, dans les phases d'orientation comme plus tard sur le marché du travail.

Pour une part, le devenir de ces jeunes résidant en QPV au moment de leurs années lycée va s'inscrire dans la logique de leurs appartenances sociales. Massivement issus de milieux familiaux immigrés (pour la moitié d'entre eux) ou populaires (plus de la moitié bénéficie d'une bourse sur critères sociaux), plus souvent scolarisés dans des lycées « défavorisés » caractérisés par une faible mixité sociale, leurs parcours d'études et d'insertion vont porter la marque de cet environnement social. Cependant, se pose la question de l'effet spécifique de leur quartier de résidence au moment du bac, à court terme (continuer après le bac ou pas, continuer pour quelles études ?) et à plus long terme (quelle réussite dans les études supérieures ? Pour quelle insertion sur le marché du travail ?). Peut-on isoler un effet propre de cette attache résidentielle dans

Une poursuite d'études globalement plus faible dans les QPV, mais plus importante chez les bacheliers professionnels

Les jeunes des QPV ont massivement intégré au lycée la filière professionnelle, bien plus que les jeunes des autres quartiers voisins. Ainsi, parmi les sortants de formation initiale en 2013 *a minima* bacheliers, ceux qui résidaient en QPV au moment de leur bac sont aussi souvent titulaires d'un bac pro que d'un bac général (38 % dans les deux cas), contrairement à ceux des AQUUE (respectivement 23 % et 54 %). La surreprésentation de bacheliers professionnels parmi



* Agence nationale de la cohésion des territoires (ex-Commissariat général à l'égalité des territoires ou CGET) depuis le 1/01/2020



→ **** Les contours des QPV ont été définis à partir d'un maillage territorial issu des données sur les revenus. Sont ainsi repérées, au sein des unités urbaines, des « poches de pauvreté », c'est-à-dire des zones dans lesquelles se concentrent des ménages dont les revenus sont inférieurs à ceux de l'unité urbaine englobante et au revenu moyen observé en France métropolitaine. 1 514 QPV ont ainsi été définis, dans lesquels résident environ 5,5 millions de personnes.**

les jeunes des QPV explique pour une large part qu'ils se soient moins souvent engagés dans des études post-bac (70 %, contre 77 % pour les bacheliers des AQUUE). Mais, en raisonnant par filière, le taux de poursuite d'études des bacheliers professionnels des QPV apparaît nettement supérieur à celui de leurs homologues des AQUUE (40 %, contre 33 %) ; tandis qu'il est le même pour les bacheliers généraux (91 % vs 93 %) et technologiques (85 % vs 83 %). Plusieurs hypothèses, non exclusives les unes des autres, se profilent derrière ce constat, à première vue paradoxal. Les jeunes bacheliers professionnels des QPV pourraient davantage poursuivre leurs études en raison d'une insatisfaction plus prégnante à l'égard de leur orientation à l'entrée du lycée : à niveau de compétences comparables, les jeunes des catégories sociales les plus défavorisées – surreprésentées dans les QPV – sont en effet plus facilement orientés vers des filières professionnelles, moins prisées, s'ils ne font pas partie des « bons élèves » [1]. Autre piste : à l'instar des jeunes issus de l'immigration, les jeunes des QPV confrontés à des difficultés d'accès aux stages et aux contrats d'apprentissage [2] investiraient par compensation davantage l'enseignement supérieur pour mieux s'armer lors de leur future entrée sur le marché du travail. Troisième piste : l'attraction plus marquée pour les études supérieures des bacheliers professionnels de ces quartiers revêtirait un enjeu symbolique signalant la forte espérance d'ascension sociale des enfants d'ouvriers ou des

jeunes issus de l'immigration, surreprésentés dans les QPV [3 ; 4]. Cette différence de comportement entre les jeunes bacheliers professionnels des quartiers prioritaires et ceux des quartiers voisins, est confirmée, dans son ampleur, par une analyse à caractéristiques identiques. Ce ne sont donc pas uniquement les origines sociales et migratoires qui expliquent cette différence mais bien aussi un effet propre à la résidence dans un QPV au moment du bac, l'identification au quartier semblant constituer un marqueur social en tant que tel.

Une orientation vers des filières moins sélectives, des sorties sans diplômes plus fréquentes

Les vœux d'orientation formulés en terminale varient sensiblement selon le lieu de résidence des lycéens. Ainsi, qu'ils soient bacheliers professionnels, technologiques ou généraux, les jeunes des QPV postulent moins souvent aux filières les plus élitistes (IUT, écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art...) et davantage aux formations de proximité (les STS, 45 % de bacheliers des QPV contre 32 % des bacheliers des AQUUE) ou non sélectives (l'université). Les jeunes bacheliers pro des QPV sont plus nombreux que ceux des AQUUE à formuler un vœu universitaire (24 % contre 14 %) et, inversement, les bacheliers généraux de ces quartiers sont moins nombreux à candidater à une classe préparatoire aux grandes écoles (14 % contre 22 %). Inégalités sociales et

1 Source et champ des données

L'enquête 2016 sur la Génération 2013

D'avril à juillet 2016, le Céreq a interrogé 19 500 jeunes représentatifs des 693 000 jeunes qui ont quitté pour la première fois le système éducatif en France, au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2012-2013. Destinée à étudier les conditions d'accès à l'emploi en fonction de la formation initiale suivie et de diverses caractéristiques individuelles (genre, origine sociale, origine nationale), l'enquête aborde le parcours scolaire et les différentes situations mensuelles d'activité entre la sortie de formation et le printemps 2016. Grâce à un financement de l'ANCT (ex-CGET), l'enquête a par ailleurs permis de recueillir l'adresse et d'identifier le type de quartier de résidence des jeunes enquêtés au moment du bac. Cette collaboration a donné lieu à un article paru dans le rapport 2018 de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), dont est issu ce *Céreq Bref* [9].

Champs des données

Les individus retenus dans cette étude sont ceux, titulaires *a minima* d'un bac ou d'un titre de niveau IV équivalent, qui ont déclaré résider durant l'année scolaire de leur baccalauréat dans une unité urbaine comprenant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le champ est progressivement restreint à ceux qui ont poursuivi dans le supérieur, qu'ils y aient échoué ou non, et dans un dernier temps aux jeunes sortis diplômés du supérieur. Les ex-lycéens de QPV sont comparés à leurs « voisins », définis ici comme les ex-lycéens des autres quartiers des unités urbaines englobant les QPV. Les premiers parviennent systématiquement moins que les seconds à passer les étapes successives : ils sont moins nombreux à avoir eu au moins le bac (54 % contre 77 %), moins nombreux à avoir poursuivi dans l'enseignement supérieur (38 % contre 59 %) et enfin, ils ont moins souvent décroché un diplôme du supérieur (25 % contre 47 %). Pour traiter de l'insertion professionnelle trois ans après la sortie de formation initiale, c'est de nouveau l'ensemble des jeunes *a minima* diplômés d'un bac qui est considéré.

		Sortants du secondaire			Sortants du supérieur			TOTAL
		Non-diplômés	Diplômés de CAP-BEP	Bacheliers n'ayant pas entamé d'études sup.	...non-diplômés	...diplômés		
					Bacheliers ayant entamé des études sup.	Titulaires de bac+2 à bac+4	Titulaires de bac+5 et plus	
Au moment du bac, ou à la fin des études pour un non-bachelier...	...réside en QPV (9 % de la Génération 2013)	29	17	16	13	15	10	100
	...réside dans un autre quartier des unités urbaines englobantes (45 % de la Génération 2013)	13	10	18	12	25	22	100
	...réside hors d'une unité urbaine contenant un QPV (46 % de la Génération 2013)	12	15	21	10	25	17	100

Source : Céreq, enquête Génération 2013. Calculs : Céreq, CGET-ONPV. Champ : jeunes, sortants de formation initiale en 2013.

Note de lecture : 29 % des jeunes qui résident en QPV sont sortis de formation initiale en 2013 sans diplôme.

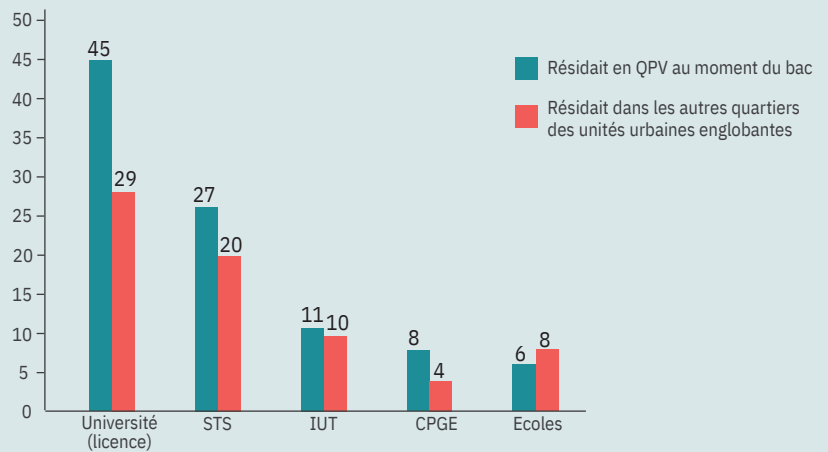
populations étudiées dans cet article

contextes locaux des scolarisations et des processus d'orientation contribuent à expliquer ces écarts [5]. Cela peut résulter à la fois du niveau scolaire en moyenne plus faible de ces jeunes scolarisés dans des établissements « défavorisés » ou, comme pour les jeunes issus de l'immigration [6], d'une forme d'autocensure, d'une information partielle sur la palette des formations possibles, pouvant relever de l'influence exercée par les lycées dans la « canalisation » des choix d'orientation de leurs élèves [7], ou encore d'un effet de coût des mobilités pour ces jeunes (les formations les plus sélectives, plus concentrées sur le territoire, étant globalement moins accessibles géographiquement).

En lien avec les vœux formulés au moment du bac, les jeunes des QPV poursuivant effectivement leurs études sont affectés dans des filières globalement moins sélectives que celles des bacheliers des AQUUE. Seule exception, les STS, dans lesquelles ils sont davantage intégrés (33 %, contre 24 % pour les jeunes des AQUUE). Quoique plus ouvertes aux jeunes bacheliers de QPV, les STS restent cependant une filière plus sélective pour eux : la proportion de vœux effectivement concrétisés y est plus faible que parmi leurs voisins. Au final, leurs chances d'intégrer l'enseignement supérieur sont les plus grandes dans les différentes licences universitaires (48 %, contre 39 % des jeunes des AQUUE, pour des vœux formulés dans les mêmes proportions) [9]. Or, la formation des jeunes des QPV (bac plus souvent professionnel ou technologique que général) les prépare moins bien aux formations générales que sont les licences. En outre, il semblerait que les titulaires d'un bac professionnel qui s'inscrivent en première année universitaire soient souvent ceux ayant le moins bon niveau et n'ayant pas été retenus pour poursuivre une filière sélective, par exemple en STS [8].

Parmi l'ensemble des jeunes engagés dans les études supérieures, certains n'y obtiennent aucun diplôme : c'est le cas de 34 % des jeunes bacheliers de QPV, contre 20 % des jeunes des AQUUE (cf. encadré 2). Les caractéristiques des populations vivant en QPV contribuent à ces taux d'échec plus importants. Ainsi, en QPV comme ailleurs, le taux d'échec est plus élevé pour les enfants ayant au moins un parent immigré (parent né étranger à l'étranger). Ceux ayant

2 Taux de sortie sans diplôme du supérieur selon l'orientation post-bac (en %)



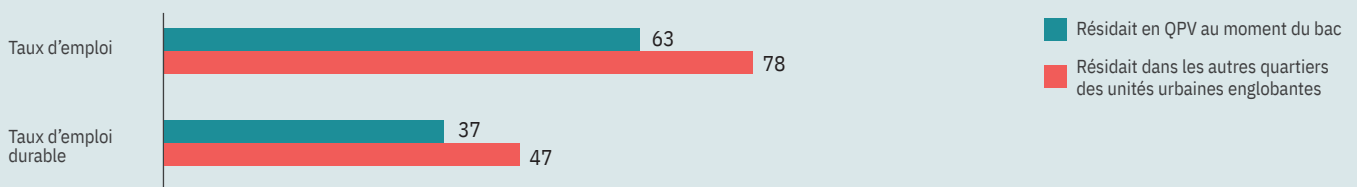
Source : Céreq, enquête Génération 2013. Calculs : Céreq, CGET-ONPV. Champ : jeunes de la Génération 2013 ayant poursuivi dans le supérieur, avec une adresse connue au moment du bac. Note de lecture : 45 % des jeunes des QPV ayant poursuivi une filière universitaire (licence) échouent dans le cadre de leurs études post-bac, contre 29 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

deux parents ouvriers, employés ou n'ayant jamais travaillé échouent également plus souvent que ceux qui ont au moins un parent cadre ou exerçant une profession intermédiaire. En outre, le taux d'échec varie selon le type de bac, atteignant son maximum pour les bacheliers professionnels (73 % pour les titulaires de bacs pro des QPV, contre 55 % pour ceux des AQUUE). À sexe, origines sociales ou migratoires égales comme à filières de bac identiques, les jeunes issus de QPV échouent systématiquement davantage dans le supérieur que les autres bacheliers des unités urbaines, en particulier les femmes et les bacheliers professionnels.

L'écart de taux d'échec dans le supérieur entre ces deux populations est particulièrement fort à l'université (45 % vs 29 %, cf encadré 2) où le recrutement est moins sélectif, les modalités pédagogiques éloignées du modèle lycéen et le taux d'encadrement des étudiants nettement plus faible. Les jeunes de QPV « paient » alors une orientation contrariée ou inadaptée dans l'enseignement supérieur, qui ne correspond pas au premier choix formulé, et a conduit respectivement 40 % et 31 % des titulaires d'un bac pro et d'un bac technologique à intégrer ce cursus, pour lequel ils ont été peu préparés (contre respectivement seulement 20 % et 17 % des jeunes des AQUUE issus de ces filières de bac).



3 Taux d'emploi trois ans après la sortie de formation initiale par lieu de résidence au moment du bac (en %)



Source : Céreq, enquête Génération 2013. Calculs : CGET-ONPV. Champ : jeunes, sortants de formation initiale en 2013, avec une adresse connue au moment du bac. Note de lecture : 63 % des jeunes qui résidaient en QPV au moment du bac occupent, trois ans après leur sortie de formation initiale, un emploi, contre 78 % des bacheliers qui résidaient dans un autre quartier des unités urbaines englobantes.

Au total, les jeunes diplômés du supérieur originaires des QPV atteignent en moyenne un niveau d'étude moins élevé que ceux des AQUUE. Ils sont ainsi moins nombreux à atteindre les diplômes des niveaux les plus élevés (1 % contre 5 % le doctorat, 38 % contre 41 % un master 2 ou un autre bac +5, 18 % contre 22 % un bac +3/4 hors santé social et 6 % contre 9 % un bac +2/3 de santé social). Mais 37 % d'entre eux sortent de formation initiale avec un diplôme de niveau bac +2, soit 14 points de plus que leurs homologues des quartiers voisins.

À caractéristiques identiques, le fait de résider en QPV au moment du bac réduit significativement les chances d'atteindre un niveau de diplôme supérieur à bac +2. Comme illustration de cet effet quartier, il apparaît que mettre un terme à ses études à un niveau bac+2 à bac+4 relève plus souvent de motifs contraints pour les bacheliers de QPV : ces derniers sont plus nombreux à déclarer avoir arrêté par contrainte, notamment financière (35 %, contre 23 % dans les AQUUE), du fait d'un refus dans la formation demandée (12 % contre 10 %) ou de l'absence de la formation visée à proximité (12 % contre 7 %).

Des trajectoires professionnelles moins linéaires et des emplois moins qualifiés

Les jeunes qui résidaient en QPV au moment de leur bac se sont donc, en moyenne, moins souvent engagés dans l'enseignement supérieur, pour des scolarités plus courtes et moins prestigieuses. Compte tenu du rôle du diplôme au moment de l'entrée sur le marché du travail, ils ont donc dû faire face à des conditions d'insertion plus difficiles. Ainsi, 37 % d'entre eux sont dépourvus d'emploi trois ans après leur sortie de formation initiale, contre 22 % pour leurs voisins de l'époque des AQUUE (cf. encadré 3). Leurs trajectoires professionnelles sont plus erratiques : ils ont accédé moins rapidement à leur premier emploi et ont passé au cours de ces trois années moins de temps en emploi que les jeunes des AQUUE. En revanche, parmi ceux ayant accédé à l'emploi, les contrats de travail obtenus sont assez comparables : en 2016, 59 % des jeunes en QPV au moment du bac occupent un CDI ou sont fonctionnaires (emploi « durable »), contre 60 % pour ceux des AQUUE. Mais des différences réapparaissent concernant la nature des emplois obtenus ; les jeunes *a minima* bacheliers issus des QPV occupent des emplois globalement moins qualifiés. Trois ans après leur sortie de formation initiale, 53 % sont ainsi cadres ou professions intermédiaires, contre 63 % de ceux résidant dans un AQUUE au moment de leur bac. À l'inverse, ils sont plus souvent employés ou ouvriers (45 %, contre 35 %) [9].

L'accès plus faible à l'emploi, comme la qualification moindre atteinte une fois le jeune bachelier de QPV en emploi, sont largement conditionnés par le parcours scolaire antérieur. Mais cette explication ne résume pas la totalité des écarts. Ainsi, à caractéristiques sociodémographiques et de parcours scolaire identiques, les jeunes qui résidaient en QPV au moment du bac ont 1,3 fois moins de chances d'être en emploi plutôt qu'hors de l'emploi 3 ans après la sortie de formation initiale par rapport à leurs voisins bacheliers. De même, toujours à caractéristiques identiques, les jeunes qui résidaient en QPV ont 1,2 fois moins de chances d'occuper un poste de cadre ou de profession intermédiaire plutôt qu'un poste d'employé ou d'ouvrier que les jeunes des AQUUE. Ce cumul de caractéristiques défavorables conduisant à des situations moins qualifiées dans l'emploi pourrait expliquer le sentiment d'un déclassement plus fort parmi les jeunes qui résidaient dans les quartiers prioritaires au moment du bac : à la date de l'enquête, 35 % des bacheliers des QPV occupant un emploi salarié s'estiment utilisés en-dessous de leur niveau de compétence, contre 29 % de leurs homologues des AQUUE.

À caractéristiques individuelles des jeunes égales, notamment à diplôme égal, l'effet attribuable au lieu de résidence en QPV au moment du bac s'avère d'ampleur relativement limitée sur les conditions d'accès à l'emploi. C'est surtout le niveau de diplôme atteint qui pèse sur l'insertion professionnelle. Or, ce dernier est lui-même le produit du parcours d'études qu'il couronne, parcours fortement conditionné à ses différentes étapes par le fait de résider, au moment du bac, en QPV. Décrocher son bac, poursuivre et réussir ses études supérieures relèvent en effet de la gageure pour les résidents de QPV à la fin du lycée. Il leur faut passer le filtre des difficultés scolaires et des processus d'orientation successifs. À cet égard, plusieurs décennies d'éducation prioritaire et d'accompagnement éducatif visant les jeunes de milieux sociaux défavorisés laissent un bilan mitigé au regard des inégalités scolaires massives qui subsistent. Le cas des bacheliers professionnels de QPV est emblématique. Leur vrai appétit pour l'enseignement supérieur se heurte d'un côté à leur affectation massive dans les filières universitaires où ils échouent, et de l'autre à un accès encore trop limité en STS. De ce point de vue, l'expérimentation dans la procédure d'orientation post-bac Parcoursup de l'accès de droit des bacheliers professionnels à un BTS sur avis favorable du conseil de classe peut constituer une piste intéressante pour l'action publique en matière d'accompagnement et d'orientation des jeunes des QPV.

→ En savoir plus

[1] *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*, N. Guyon et E. Huillery, Paris Sciences Po./LIEPP, 2014.

[2] « Inégalités dans l'accès aux stages, à l'apprentissage et à l'enseignement professionnel : des formations empêchées ? », A. Kéritel, E. Sulzer, *Injep analyses & synthèses* n°10, février 2018.

[3] *80 % au Bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, S. Beaud, Paris, La Découverte, collection « textes à l'appui », 2002.

[4] « Les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours », Y. Brinbaum, A. Kieffer, *Population*, 2009/3 (vol.64).

[5] « Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours scolaires en France », S. Landrier, N. Nakhili, *Formation Emploi* n°109, 2010.

[6] « Parcours de formation et d'insertion des jeunes issus de l'immigration au prisme de l'orientation », Y. Brinbaum, C. Guégnard, *Formation Emploi*, n°118, 2012.

[7] « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, Quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants ? », A. Van Zanten, *Regards croisés sur l'économie*, 1(16), 2015.

[8] « "30% de boursiers" en grande école... et après ? », S. Beaud, B. Convert, *Actes de la recherche en sciences sociales* n°183, 2010/3.

[9] « Le Bac et après : des trajectoires d'études plus courtes, des conditions d'insertion plus erratiques pour les jeunes de quartiers prioritaires », T. Coupplé, P. Dieusaert et M. Vignale, *Rapport annuel 2018*, ONPV.

S'inscrire à la lettre d'information

Céreq

DEPUIS 1971
Mieux connaître les liens formation - emploi - travail.
Un collectif scientifique au service de l'action publique.

+ d'infos et tous les travaux sur www.cereq.fr



Établissement public national sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation et du ministère chargé de l'emploi.

BREF N°391/2020 Bulletin de Recherches Emploi Formation du Céreq

Directrice de la publication :
Florence Lefresne
Secrétariat de rédaction et mise en page :
Stéphanie Vincent

Dépôt légal à parution / Publication gratuite / ISSN 0758-1858
Centre d'études et de recherches sur les qualifications
10, place de la Joliette CS 21321 • 13567 Marseille Cedex 02
T. +33 (0)4 91 13 28 28 • F. +33 (0)4 91 13 28 80